



Badge de télépéage utilisable dans parkings

Par **valparaiso**, le **30/03/2017** à **17:34**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Possesseur d'un badge de télépéage, utilisable sur les autoroutes, j'ai été informé que je peux aussi utiliser ce badge dans les parkings.
Cependant dans ma ville où deux parkings acceptent le badge, je me pose la question de savoir si le badge est programmé pour prendre en compte les subtilités tarifaires locales.
Dans un premier parking, la première heure est gratuite.
Dans le second la première heure est gratuite pour tout achat d'au moins 20 euros dans le supermarché à côté.
Je doute que si j'utilise le badge, cette gratuité me soit accordée; non ?
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **30/03/2017** à **20:35**

Bonjour
l'heure gratuite "normale" est prise en compte.
L'offre de 2 h du magasin, non !
pour être sûr, faites un essai.